



Réclamation trop perçu AGIRC ARRCO

Par **rustique**, le 15/01/2019 à 18:32

BONJOUR
ANONYMISATION ME RECLAME LA SOMME DE 3925 EUROS POUR DES VERSEMENTS SOIT DISANT EFFECTUES A TORT DE 2011 A 2013 ON M INFORME D UNE RETENUE SUR MA COMPLEMENTAIRE DE 90 EUROS SOIT LA MOITIEE DE CE QUE JE PERCOIS CECI SANS DECISION DE JUSTICE EN ONT T IL LE DROIT 5 ANS APRES
CELA CONCERNE UNE PENSION DE REVERSION JE LES AI INFORME DE MON REMARIAGE D AILLEURS SUR LE RELEVÉ DE BANQUE ILS AVAIENT INSCRIT MON NOUVEAU NOM ILS ETAIENT DONC AU COURANT DE PLUS LE MONTANT RECLAME NE CORRESPOND PAS AU MONTANT RECU
JE PRECISE RESIDER EN ESPAGNE DEPUIS 6 ANS ET JE N AI AUCUNE POSSIBILITE DE ME RENSEIGNER A PART SUR LE WEB
MERCI POUR VOTRE REPONSE
CORDIALEMENT
M anonymisation
Evitez d'écrire en majuscules

Par **morobar**, le 15/01/2019 à 18:41

Bonjour,
Le délai de prescription est fixé par l'article L355-3 du Code de la sécurité sociale
Voir ici:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073189&idArticle=LEGITEXT000006073189>

A priori en fonction de vos déclarations vous n'êtes redevable en rien, sauf si une action en répétition est survenue, sachant qu'un changement d'adresse peut vous avoir privé d'information.

Par **rustique**, le 17/01/2019 à 10:21

Par **rustique**, le **03/02/2019** à **20:16**

bonsoir
merci pour votre réponse mon courrier sera expédié demain et je vous tiendrais informé de leur réponse
cordialement
Mxxxxxxx anonymisation

Par **rustique**, le **04/03/2019** à **10:23**

bonjour
à ce jour je n'ai eu aucune réponse à mon courrier recommandé plus j'ai constaté ce matin que ma complémentaire m'avait encore retenu 90 euros sur les 180 habituels
que faut-il faire encore un autre courrier
merci pour votre réponse
cordialement
M [fluo]xxxxxxx anonymisation[/fluo]

Par **morobar**, le **04/03/2019** à **15:31**

À ce point je ne vois pas autre chose qu'un déplacement sur site ou confier l'affaire à un avocat afin qu'il saisisse le tribunal compétent.

Par **rustique**, le **06/03/2019** à **12:45**

bonjour
merci pour votre réponse
il ne m'est pas tellement possible de me déplacer je réside sur l'île de Majorque il est donc nécessaire de prendre l'avion et confier l'affaire à un avocat est aussi très difficile car il faudrait le faire par internet
dans un premier temps je vais refaire un courrier en espérant avoir une réponse
en attendant j'essaie de savoir comment faire pour un avocat
comment le choisir
si vous avez un conseil je suis preneur
je vous tiendrais informé de la suite
cordialement
M Chastagnier

Par **morobar**, le **06/03/2019** à **17:26**

Pour le choix d'un avocat vous avez plusieurs références sur la présente page du site.